



ENSEMBLE POUR UN MAÏS CITOYEN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 - 2017

SOMMAIRE

PRODUCTION
LÉGÈRE HAUSSE DES SURFACES

ÉCONOMIE
PRÉSERVER LE REVENU

COMPÉTIVITÉ
MAINTENIR SA PLACE
SUR L'ÉCHIQUIER MONDIAL

SYNDICAL
STRUCTURATION DU LOBBYING RÉGIONAL

PROMOTION
DÉVELOPPER LA NOTORIÉTÉ

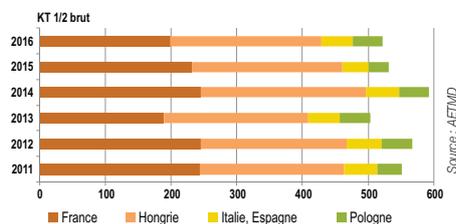
PRODUCTION LÉGÈRE HAUSSE DES SURFACES

Après une campagne 2016 marquée par une baisse des surfaces mais de bons résultats techniques, le plan de production français franchit de nouveau le seuil symbolique des 20 000 ha en 2017. A l'échelle de l'UE, la progression est timide avec un programme UE qui avoisine les 70 000 ha.

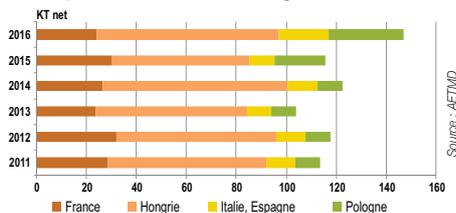
UNE PRODUCTION 2016 AUX OBJECTIFS

La récolte 2016 a été conforme aux objectifs dans l'ensemble des pays producteurs de l'UE. La France réalise un rendement moyen de 19,9 t/ha pour les maïs conduits en culture conventionnelle, soit le second meilleur rendement après le record de 2015. Et cela, malgré la forte tempête de mi-septembre qui a pénalisé les rendements qui s'annonçaient records. En Hongrie et Pologne, les conditions chaudes et ponctuées de pluies régulières ont permis d'assurer une bonne récolte. La production de maïs doux appertisé dans l'UE atteint ainsi 522 000 T 1/2 brut et celle de maïs doux surgelé 147 000 T net. La production globale de maïs doux (conservé et surgelé) a ainsi augmenté de 6 % en 2016, malgré une baisse de surface d'environ 4 %. Cela s'explique par les bons résultats en Hongrie et Pologne après les contre-performances techniques de 2015.

→ Diminution de 1,7 % de la production européenne de maïs doux en conserve en 2016



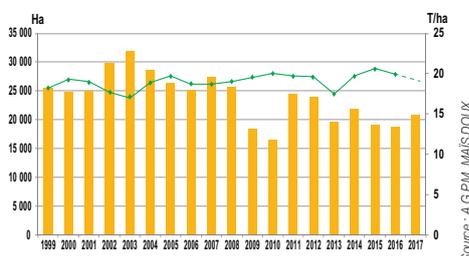
→ Augmentation de 27 % de la production européenne de maïs doux surgelé en 2016



HAUSSE DES SURFACES EN 2017

Le plan de production 2017 s'établit à 70 000 ha à l'échelle de l'UE, soit une hausse d'environ 3 000 ha. L'évolution la plus notable concerne la France qui enregistre une hausse de 11 % avec 20 800 ha. Le programme français dépasse ainsi de nouveau les 20 000 ha après deux campagnes en retrait. Le développement de la production de maïs doux biologique observé depuis quelques campagnes se confirme. Les surfaces atteignent environ 6 % du programme en France, soit un peu plus de 1 000 hectares en 2017. Dans les autres pays de l'UE, les évolutions de surfaces sont moins marquées. La Hongrie maintient ses surfaces à 32 000 ha, la Pologne enregistre une baisse d'environ 500 ha et passe à

→ Plus de 20 000 ha produits en 2017



6 500 ha, alors qu'à l'inverse les surfaces augmentent d'environ 500 ha en Espagne et Italie avec respectivement 5 500 ha et 3 000 ha.

DES CONDITIONS CLIMATIQUES CONTRASTÉES EN 2017

En France, malgré le gel de printemps, la campagne a débuté avec des conditions climatiques favorables à l'implantation et au développement du maïs jusqu'à fin juin. L'instabilité des conditions climatiques de juillet et août, et plus particulièrement le manque global d'ensoleillement sur cette période, ont ensuite perturbé le développement des cultures. Si le développement végétatif a été satisfaisant, il semble que ces conditions aient impacté la programmation et le développement des épis. Les rendements des semis précoces ont été décevants et une certaine hétérogénéité entre parcelles a été observée. La tempête de fin juin a également entraîné des pertes sur des parcelles proches de la récolte mais dans des proportions limitées. Les épisodes pluvieux du mois d'août ont également favorisé le développement des maladies, ce qui devrait également avoir un impact sur les rendements. Ainsi, le résultat final ne devrait pas atteindre l'objectif.



Des résultats techniques hétérogènes en 2017

En Hongrie, les conditions météorologiques ont été chaudes, notamment dans le Sud du pays. Dans la région nord qui concentre la plus grande partie des surfaces de maïs doux, les conditions estivales ont été moins chaudes. Au-delà, la Hongrie a dû faire face à des conditions de récolte difficiles fin septembre en raison d'épisodes pluvieux. Le rendement hongrois devrait ainsi être inférieur à l'objectif.

ÉCONOMIE PRÉSERVER LE REVENU

Le marché du maïs doux reste toujours aussi concurrentiel et la production française est fortement concurrencée sur le marché européen. C'est pourquoi A.G.P.M. MAÏS DOUX reste très mobilisée dans le cadre des négociations bilatérales que mène la Commission Européenne avec de nombreuses zones de production. Face à une conjoncture difficile, les prix à la production ont été maintenus en 2017 mais restent proches des coûts de production.

UN MARCHÉ EN CROISSANCE

Le marché du maïs doux en conserve semble marquer une légère croissance sur la période 2016/2017, et ce sur les principaux pays consommateurs de maïs doux que sont le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Espagne ou la France. Cette hausse sensible se réalise tant sur le secteur de la GMS que du Hard Discount, et ce en raison des conditions estivales du printemps 2017 qui ont boosté les ventes sur la quasi-totalité de l'UE.

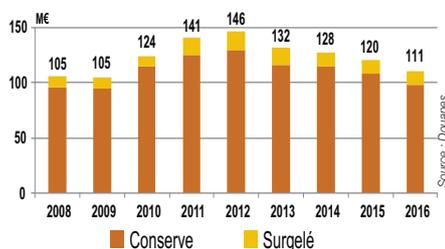
En France, la progression est particulièrement sensible avec une hausse de l'ordre de 8 % en raison notamment des températures caniculaires du mois de juin. Ce constat rappelle l'extrême sensibilité du marché du maïs doux aux conditions climatiques.

Ainsi, avec une production 2017 de l'UE attendue légèrement en deçà des objectifs, et un marché en progression sensible, A.G.P.M. MAÏS DOUX reste optimiste pour les programmes 2018.

NOUVELLE CONTRACTION DE LA BALANCE COMMERCIALE

La balance commerciale du maïs doux français reste largement positive avec un excédent commercial de + 111 Millions d'euros en 2016. Si ce résultat reste conséquent, la balance commerciale enregistre tout de même une baisse de 6 % par rapport à 2015, soit la 4^{ème} baisse consécutive depuis 2012, date à laquelle elle atteignait + 146 M€. La baisse atteint 24 % depuis 2012.

→ Nouvelle baisse de la balance commerciale française (M€) en 2016



Cette baisse s'explique avant tout par une diminution des exportations de maïs en conserve de - 5 % par rapport à 2015 et - 20 % depuis 2012. Les exportations de maïs doux en conserve ont atteint en 2016 leur plus faible niveau depuis 1999. Les principaux clients de la France sont l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Espagne. La hausse des importations de maïs doux en conserve de + 48 % par rapport à 2015 accentue encore la baisse de la balance commerciale.

Sur le marché du maïs doux surgelé, les échanges et la balance commerciale ont peu évolué en 2016. Le maïs doux surgelé français reste principalement exporté vers le Royaume-Uni et la Belgique.

NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES

Si les négociations entre l'UE et les Etats-Unis sont au « congélateur » depuis l'élection de Donald Trump, selon les termes de la Commissaire européenne au Commerce, les discussions avec le Mercosur se poursuivent à un rythme soutenu. Dans ce cadre, A.G.P.M. MAÏS DOUX multiplie les échanges auprès des parlementaires européens, des différentes Directions Générales de la Commission Européenne, de la représentation permanente à Bruxelles et des Ministères français concernés.



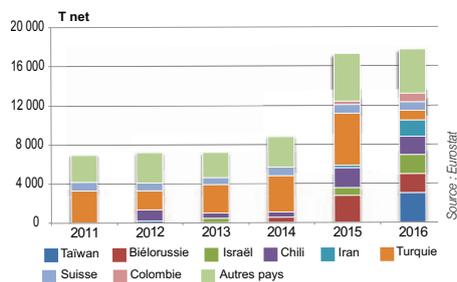
Visite de parlementaires dans le sud-ouest

L'objectif de ces actions est de sensibiliser le maximum d'interlocuteurs sur les risques encourus sur le marché européen et demander à ce qu'aucune concession tarifaire ne soit accordée au maïs doux brésilien. Le Brésil est en effet un grand pays agricole qui bénéficie de conditions climatiques très favorables à la production de maïs doux, et cela à un coût de production très compétitif. Les nombreuses actions conduites depuis deux ans sur ce dossier ont permis de sensibiliser les décideurs, mais il convient de rester actifs en vue des prochains rounds de négociations.

La filière est également vigilante sur le dossier de la Turquie. En effet, le 1^{er} janvier 2016, la Turquie a subitement augmenté fortement ses droits de douane à l'importation sur plusieurs produits originaires de l'UE, dont le maïs doux surgelé. Par conséquent, sur ce pays, les exportations de maïs doux surgelé de l'UE se sont effondrées en 2016.

La filière reste très active sur ce dossier et peut compter sur l'appui des services de la Commission Européenne afin de retrouver des conditions tarifaires en place avant le 1^{er} janvier 2016.

→ Exportations de maïs doux surgelé de l'UE 28



Procès Thaïlande

En mars 2014, la Commission Européenne réduisait fortement le taux de douane additionnel appliqué à l'opérateur River Kwai (taux réduit à 3,6 % contre 12,8 % auparavant). Suite à cette décision économiquement infondée, l'AETMD a déposé un recours contre la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE). Une audition des avocats de chacune des parties par la CJUE, tenue en juin dernier, a permis de statuer sur la légitimité de l'AETMD à déposer ce recours. La procédure peut donc suivre son cours et le verdict est attendu, au mieux, pour 2018. Mais que de lenteur !

ANTICIPER LES IMPACTS DU BREXIT

Le marché britannique du maïs doux est principalement approvisionné par l'Union Européenne et le Royaume-Uni est l'un des principaux clients de la production française. Le Brexit pourrait ainsi avoir un impact important sur le marché en cas de révision des droits de douane. L'origine France pourrait en effet perdre en compétitivité face à d'autres origines (Thaïlande,...).



Le Brexit va-t-il déstabiliser le marché UE du maïs doux ?

S'il est encore trop tôt pour connaître l'issue des futures négociations commerciales entre l'UE et le Royaume-Uni, il convient de rester vigilants et d'alerter dès aujourd'hui les décideurs politiques sur les risques encourus par la filière maïs doux. A.G.P.M. MAÏS DOUX a ainsi déjà conduit des actions en ce sens auprès du Ministère de l'Agriculture au cours du mois de juillet.

PRIX À LA PRODUCTION

A.G.P.M. MAÏS DOUX accompagne les organisations de producteurs dans leur réflexion en fournissant de nombreux indicateurs économiques de la production de maïs doux. Ces éléments sont en particulier issus d'une enquête conduite auprès des producteurs du sud-ouest permettant de mesurer l'évolution des charges et des marges à la production.

Après les fortes baisses de prix enregistrées en 2014 et 2015, les prix à la production ont été globalement maintenus en 2017, offrant peu de marges de manœuvre aux exploitations.

À l'heure des États Généraux de l'Alimentation, la question de la juste rémunération des producteurs est centrale. A.G.P.M. MAÏS DOUX plaide depuis de nombreuses années pour une meilleure prise en compte de la réalité des coûts de production dans la détermination des prix payés aux producteurs.



Des indicateurs économiques actualisés chaque année

REPENSER L'ASSURANCE RÉCOLTE

Les producteurs de maïs doux se sont engagés très tôt dans le dispositif de l'assurance récolte pour sécuriser leurs revenus. Aujourd'hui la totalité des surfaces est assurée, dans une grande majorité au travers de contrats multirisques climatiques. Cet outil a montré son intérêt à de nombreuses reprises, mais il n'est pourtant pas parfait et manque encore d'attractivité pour de nombreux producteurs de maïs. La mise en place de l'assurance socle en 2016 a d'ailleurs été un échec et les surfaces de grandes cultures assurées ne cessent de diminuer.



Des outils d'assurance récolte à améliorer

Face à ce constat, A.G.P.M. MAÏS DOUX a contribué à une réflexion de fond au sein de l'AGPM pour identifier les points de blocage et proposer des évolutions susceptibles de rendre les contrats plus attractifs pour les maïsiculteurs.

9 propositions ont ainsi été rendues publiques en janvier 2017, parmi lesquelles une baisse des franchises à 20 % au lieu de 30 % dans un cadre subventionné, le paiement de la seule cotisation nette pour soulager la trésorerie des exploitations ou la fin de la logique d'assurance par blocs de cultures trop contraignante et pénalisante pour les multiplicateurs de maïs doux. L'AGPM a d'ailleurs porté sa demande d'abaissement du seuil de franchise à 20 % au niveau européen dans le cadre de l'évolution du volet agricole du règlement Omnibus de la Commission.

Les conclusions des discussions européennes sont attendues pour fin 2017.

COMPÉTITIVITÉ MAINTENIR SA PLACE SUR L'ÉCHIQUIER MONDIAL

La filière française est une référence en termes de performance technique en affichant les meilleurs rendements européens, voire mondiaux, et en offrant des garanties de régularité plus importantes que les concurrents de l'Europe de l'Est. Pourtant, le marché reste concurrentiel et il convient de préserver nos atouts tout en veillant à éviter les distorsions de concurrence. A.G.P.M. MAÏS DOUX s'investit donc à plusieurs niveaux pour maintenir la compétitivité de la filière.

PROGRAMME TECHNIQUE MAÏS DOUX

Pour rester performants sur le plan agronomique et pouvoir bénéficier au mieux des dernières innovations, A.G.P.M. MAÏS DOUX, en partenariat avec les industriels, investit d'importants moyens pour élaborer un programme technique spécifique. Les substances actives disponibles sur maïs doux étant limitées, les travaux portent sur deux axes principaux : d'une part, évaluer les différentes stratégies de protection possibles à partir des substances homologuées et d'autre part, identifier et tester les innovations.



Des visites d'essais sont organisées

En 2017, les essais ont porté sur :

- **Lutte contre les adventices** : Trois essais ont été mis en place dont un portant sur l'efficacité des applications tardives d'herbicides racinaires et un second sur l'analyse des différentes stratégies possibles de lutte contre les setaires.

- **Lutte contre les ravageurs** : En ce qui concerne les ravageurs du sol, de nombreux essais sur la problématique taupins ont été mis en place au cours des dernières années. Si la thématique reste essentielle pour le maïs doux, la filière est confrontée à un manque d'innovation sur ce sujet. Il a donc été décidé de ne pas mener d'expérimentation sur ce point en 2017. Il a été décidé de mettre l'accent sur la lutte contre les vers gris en 2017. Deux essais d'évaluation de stratégie contre les ravageurs aériens (lépidoptères et pucerons) ont été mis en place et des innovations en matière de piégeages ont été expertisées.

- **Lutte contre les maladies** : Trois essais ont été mis en place pour traiter les problématiques majeures rencontrées sur maïs doux : helminthosporiose, charbon commun ou fonte des semis. Une des particularités du programme 2017 est une plus forte prise en compte des

problématiques de la culture de maïs doux biologique et la réalisation d'essais spécifiques, notamment en termes de fertilisation et de lutte contre les ravageurs aériens. L'élaboration et le suivi du programme mobilise les équipes techniques des groupements et des transformateurs et sa mise en œuvre est confiée aux équipes d'Arvalis-Institut du Végétal. En 2017, environ 70 000 € ont été consacrés à ce programme par la filière maïs doux.

- **Réseau de piégeage** : En complément des essais techniques, A.G.P.M. MAÏS DOUX a structuré depuis plusieurs années déjà un vaste réseau de piégeage sur l'ensemble des zones de production. L'animation de ce réseau est réalisée conjointement avec Arvalis-Institut du Végétal et s'appuie sur un partenariat avec différents acteurs du territoire. Près de 150 pièges sont ainsi suivis toutes les semaines de mai à septembre. Les relevés effectués permettent d'alimenter une messagerie qui est transmise toutes les semaines aux opérateurs de la filière. L'objectif de A.G.P.M. MAÏS DOUX est d'accompagner au mieux les producteurs dans le raisonnement de leurs pratiques.



Messagerie maïs doux diffusée toutes les semaines

SURVEILLANCE SANITAIRE

Depuis 3 ans, A.G.P.M. MAÏS DOUX collecte l'ensemble des observations sur l'état sanitaire des cultures réalisées sur le terrain par les techniciens des différents opérateurs. Ces informations sont transmises à la FREDON Aquitaine afin d'alimenter la rédaction du BSV (Bulletin de Santé des Végétaux) Légumes de Plein Champ. Ce travail, conduit en bonne intelligence avec l'ensemble des partenaires, permet ainsi de dresser tous les 15 jours une image fidèle de l'état sanitaire des cultures. Ainsi, producteurs et techniciens ont accès à la bonne information. Elle permet également d'identifier les difficultés de l'année et de sensibiliser les Pouvoirs Publics face aux dégâts liés à certains ravageurs ou maladies pour lesquels les outils de protection sont insuffisants.

ÉVITER LES DURCISSEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Pour répondre aux enjeux de compétitivité, la filière doit aussi veiller à avoir le même accès aux outils de production que ses concurrents européens. A.G.P.M. MAÏS DOUX défend un principe d'équité pour l'accès aux produits phytosanitaires mais aussi pour leurs conditions d'utilisation qui ne sont pas toujours identiques au sein de l'UE. A.G.P.M. MAÏS DOUX a par exemple défendu cette position au cours des derniers mois sur le dossier de la révision de

l'arrêté encadrant l'utilisation des produits phytosanitaires. Cette mobilisation a été efficace puisque les propositions initiales du Ministère de l'Agriculture, qui allaient bien au-delà des exigences communautaires, ne figurent pas dans le nouvel arrêté publié en mai 2017.

La filière reste fragile face au peu de solutions disponibles en matière de protection des cultures. Depuis la suspension des néonicotinoïdes, les producteurs sont en effet fortement exposés au risque taupins. La problématique scutigérelles se développe également d'année en année. Un seul produit est homologué contre l'helminthosporiose.



Des outils de protection des cultures à pérenniser

Sur ces sujets comme sur d'autres, les producteurs ont besoin de conserver des solutions dans l'attente de l'obtention de solutions alternatives crédibles. C'est une nécessité pour l'équilibre des exploitations et de la filière toute entière. Il en va de la pérennité de la production sur de nombreuses exploitations mais également du maintien des outils industriels face à un marché concurrentiel.

SYNDICAL STRUCTURATION DU LOBBYING REGIONAL

Depuis plusieurs années, l'AGPM professionnalise son action de lobbying à différents niveaux : européen, national et régional. Une nouvelle phase de structuration de cette action à l'échelle de la Région Aquitaine a été initiée en 2017. Dans ce cadre, la défense des intérêts des producteurs de maïs doux occupe une place importante.

UNE PREMIÈRE EXPÉRIMENTATION RÉUSSIE

Depuis avril 2014, l'AGPM développe une stratégie de lobbying à l'échelle régionale. Une première expérimentation a été conduite dans la Région Rhône-Alpes avant d'être étendue à la Région Auvergne-Rhône-Alpes à partir de 2016. Fort d'un bilan positif de cette action, l'AGPM a décidé de l'étendre à une nouvelle région en 2017. La Région Aquitaine, première région maïsicole de France, a été retenue.

CRÉER UN RÉSEAU LOCAL

L'objectif de cette action est de développer un réseau de décideurs locaux susceptibles d'accompagner la filière sur des problématiques régionales et nationales. Le fort renouvellement des parlementaires locaux offre d'ailleurs de nouvelles opportunités pour renouveler ce

réseau et construire une relation suivie avec ces nouveaux interlocuteurs. Les premières actions consisteront donc à rencontrer les parlementaires aquitains pour leur présenter la réalité de l'économie régionale liée au maïs et leur présenter les principaux enjeux de la filière.

LA FILIÈRE MAÏS DOUX IMPLIQUÉE

La mise en œuvre et le suivi de cette action sont réalisés par un comité de pilotage composé d'administrateurs régionaux de Maiz'Europ, dont plusieurs administrateurs de A.G.P.M. MAÏS DOUX. La quasi-totalité des surfaces de maïs doux produites en France étant située en Aquitaine, les problématiques spécifiques à la filière seront naturellement évoquées dans ce cadre. Des actions spécifiques pourront également être conduites, comme cela fut déjà le cas auprès des députés aquitains en septembre dernier dans le cadre des négociations commerciales entre l'UE et le Mercosur. L'ensemble des acteurs de la filière seront associés à ces actions.

PROMOTION DÉVELOPPER LA NOTORIÉTÉ

Le maïs doux est un produit très apprécié par les familles françaises mais sa consommation reste encore limitée et évolue peu. Des actions de promotion sont ainsi conduites par A.G.P.M. MAÏS DOUX afin de mieux mettre en évidence les multiples richesses et usages culinaires possibles du maïs doux.

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE NATIONALE EN 2017

Depuis 2014, la filière maïs investit d'importants moyens pour faire la promotion du maïs auprès du grand public, à travers la campagne triennale « Cet épi m'épate ». L'objectif de cette campagne était d'apporter un regard neuf sur la culture de maïs en présentant ses multiples usages, souvent insoupçonnés, dans la vie quotidienne. A l'issue de ce premier cycle, un nouveau programme intégrant plusieurs actions spécifiques au maïs doux a été élaboré pour l'année 2017.

Les actions suivantes ont ainsi été conduites au cours des derniers mois :

- Mise en place d'un partenariat avec un restaurateur situé dans le Gers pour développer des recettes autour du maïs et proposer des repas 100 % maïs. Ce partenariat sera valorisé par un livre de recettes qui sera proposé aux journalistes et bloggeurs culinaires.
- Participation à l'émission télévisée de France 5 « La quotidienne ». Lors de cette émission diffusée le 12 juin, Jean-Paul Lataste, Président A.G.P.M. MAÏS DOUX, a pu promouvoir la culture du maïs, et plus particulièrement du maïs doux, et s'adresser à une audience d'environ 300 000 personnes à l'heure du déjeuner.
- Diffusion d'un reportage radio de 40 secondes sur les atouts nutritionnels du maïs doux sur Europe 1 en juillet.



Émission La Quotidienne – France 5 – 12 juin 2017

- Parution d'un article d'une page présentant la filière et les atouts nutritionnels du maïs doux dans le trimestriel Campagne et environnement de juin.

DES ACTIONS DE PROXIMITÉ MAINTENUES

A.G.P.M. MAÏS DOUX maintient son investissement au plus près des consommateurs pour leur faire découvrir le maïs doux. Ainsi, les opérations « Bœuf à la Plage » et « Poulet à la Plage » sont des incontournables des festivités estivales sur la côte landaise auxquelles A.G.P.M. MAÏS DOUX participe depuis près de 10 ans. Les éditions 2017 ont de nouveau été un succès et ont permis aux producteurs de maïs doux présents d'échanger directement avec les vacanciers pour leur faire apprécier de nouveaux modes de consommation du maïs. Les dégustations de maïs doux grillé à la plancha et de pop-corn suscitent toujours autant d'intérêt auprès des visiteurs.

UNE RÉFLEXION À L'ÉCHELLE DE L'UE

En 2016, A.G.P.M. MAÏS DOUX et la FIAC ont déposé un dossier auprès de la Commission Européenne en vue d'obtenir un co-financement pour la mise en place d'un programme de promotion de 3 ans. Après examen de ce dossier, la Commission Européenne a décidé de ne pas le retenir. Suite à cette décision, une réflexion relative au dépôt d'une nouvelle demande en 2017 a été conduite par la filière. Faute d'accord de l'ensemble des parties prenantes, il a été décidé de ne pas déposer de dossier. La mise en place d'un programme de promotion bénéficiant d'un financement européen reste toutefois une opportunité qu'il convient de réexaminer dans les prochains mois.

LE MAÏS DOUX RECONNU COMME LÉGUME

Depuis de nombreuses années, la filière maïs doux demande la classification du maïs doux comme légume afin d'encourager sa consommation. Un dossier en ce sens et basé sur le statut nutritionnel du maïs doux a ainsi été déposé auprès de l'ANSES en 2012. Après plus de 4 ans, l'ANSES a enfin rendu un avis positif en décembre 2016. Le maïs doux est ainsi désormais classé dans la catégorie des légumes dans le Plan National Nutrition Santé (PNNS). Manger du maïs doux contribue donc « officiellement » à respecter la recommandation « 5 fruits et légumes par jour ». De quoi envisager de nouveaux axes de communication.